

Je passe maintenant aux opérations de l'année financière courante, qui se terminera le 31 mars prochain. Il y a six mois, j'estimais que le revenu de la présente année s'établirait à 2,800 millions, sans modification de l'impôt, et à 2,477½ millions, compte tenu des modifications que je proposais alors d'apporter aux impôts. Depuis, le rendement de certaines de nos principales sources de revenu a été un peu plus soutenu que je ne l'avais prévu. Je serais donc porté à relever légèrement mes prévisions de recettes, à prédire, mettons, un revenu de 2,885 millions, sans modification de l'impôt, et de 2,550 millions, compte tenu des modifications fiscales annoncées en mars.

Cependant, des modifications au chapitre des dépenses viennent contre-balancer l'augmentation des recettes. En mars dernier, j'estimais que les dépenses globales pour l'année s'élevaient à 2,390 millions. Il me fallait hasarder une conjecture quant au montant probable des crédits supplémentaires qui seraient proposés au cours de la présente session du Parlement; nous connaissons maintenant le total exact de ces crédits, soit 62.7 millions et nous pouvons prévoir de façon plus exacte le chiffre probable de l'ensemble des économies qu'on réalisera sur le budget de tous les services de l'État. En outre, il nous faut maintenant tenir compte de deux nouveaux éléments. Le premier est la prise à son compte par le Gouvernement du Canada de la dette sterling (titres garantis 3 p. 100) de Terre-Neuve, conformément aux conditions de l'Union, à compter du début de la présente année financière. Cette opération, qui ajoute 62.3 millions à la dette nette du Canada, doit, aux fins de la comptabilité, être considérée comme une dépense pour la présente année financière. Le second élément, c'est l'effet de la récente dévaluation monétaire sur notre passif envers l'étranger aussi bien que sur nos réserves d'or et nos avoirs en espèces à New-York et à Londres. Ainsi que le savent les honorables députés, nous avons l'habitude d'évaluer notre passif en sterling et en dollars des États-Unis au cours officiel courant du change; nos comptes reflètent donc les récentes revaluations. Pour ce qui est de nos réserves d'or et de dollars des États-Unis, nous n'avons fait passer à nos propres comptes que le bénéfice provenant de la revaluation des éléments d'actif détenus directement par le ministre des Finances et non le bénéfice provenant des éléments d'actif que détient pour lui la Commission de contrôle du change étranger, bénéfice qui ne figure qu'au compte du Fonds du change,

lequel, comme le savent les députés, fait l'objet d'une comptabilité distincte de celle du Fonds du revenu consolidé. Le total net des divers débits et crédits inscrits à notre compte des plus-values, des moins-values et du change, à la suite de la revaluation du passif et de l'actif, représente un débit ou une dépense d'environ 12 millions de dollars.

Compte tenu de ces dépenses,—qui sont en quelque sorte des écritures,—des autres dépenses probables de tous les ministères et organismes du Gouvernement, ainsi que des épargnes inévitables qui accompagnent un programme aussi vaste et varié, j'estime que nos dépenses totales pour l'année 1949-1950 s'élèveront à environ 2,460 millions de dollars.

Si ces prévisions générales des recettes et des dépenses se révèlent exactes, notre excédent budgétaire pour l'année atteindra environ 90 millions de dollars. Même en tenant compte de certains autres changements fiscaux que je proposerai, je crois que l'excédent budgétaire pour l'année se rapprochera sensiblement de la somme de 87 millions que j'ai prévue le 22 mars dernier.

Un excédent budgétaire de cette importance se traduira, bien entendu, par une réduction correspondante de la dette nette du Canada, et portera à environ 1,730 millions de dollars la réduction totale que nous avons pu réaliser au cours de la présente année financière et des trois années précédentes. Si nous avons bien raison d'être fiers de ce résultat, nous n'avons pas le droit, par ailleurs, de faire preuve de suffisance, car selon toutes les hypothèses, la dette totale nette du Canada, au 31 mars prochain, se chiffrera encore par environ 11,690 millions de dollars, ce qui est certes un lourd fardeau pour une nation de treize millions et demi d'habitants.

Dans l'exposé budgétaire de mars dernier, j'ai déclaré qu'il était particulièrement difficile cette année de prévoir le montant de l'excédent probable en espèces. Je crois que les députés saisissent maintenant la distinction entre cette expression-là et l'expression plus courante "excédent budgétaire", qui signifie simplement l'excédent des recettes sur les dépenses, au strict sens comptable. Si nous excluons des recettes et des dépenses les postes non composés d'espèces, nous constatons que le montant des recettes en espèces dépassera probablement celui des dépenses en espèces, non pas de 85 millions mais d'environ 250 millions de dollars. A cela doivent s'ajouter diverses recettes aux comptes de pension et de fidéicommis et à d'autres comptes de passif différé du même genre, recettes qui se chiffreront probable-